



RAPPORT DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES ENJEUX DE L'ACCÈS À L'INFORMATION AU SÉNÉGAL

Hôtel Radisson Blu

Dakar, le 08 juin 2011

Le mercredi 08 juin 2011, s'est tenue à Dakar à l'initiative d'ARTICLE 19, du Forum Civil, PANOS et du Ministère de la Communication une journée de réflexion sur les enjeux de l'accès à l'information.

L'agenda de la journée est établi ainsi qu'il suit :

08H-09H **Arrivée et inscription des participants**

09H-09H30 Séance d'ouverture

Modérateur : Pape Atoumane Diaw

Orateurs :

- Mouhamadou Mbodj, Coordonnateur du Forum Civil
- Fatou Jagne Senghore, Représentante ARTICLE 19 Afrique de l'Ouest
- Doudou Wade, Représentant du Parlement
- SEM Moustapha Guirassy Ministre de la Communication et des TIC et Porte-parole du Gouvernement

09h30-10h **Présentation des participants**

- **Présentation du processus** : Rouguiyatou Kane Thiam, Forum Civil

10h-10h30 **Pause café**

Modérateur Pr. Mamadou Kamara

10h30- 12h **Exposés**

- Enjeux de l'accès à l'information au Sénégal: Matar Sall, Forum Civil
- État d'adoption des législations sur l'accès à l'information en Afrique: Fatou Jagne Senghore, ARTICLE 19.

- Le rôle du parlement dans la promotion de l'accès à l'information: Doudou Wade, Président de l'APNAC

12h-13h **Discussions**

13h-14h **Pause-Déjeuner**

14h-17h **Groupe de travail**

- Travaux en groupe sur la base de questionnaires
- Préparation de recommandations

17h-17h30 **Pause-café**

17h30-18h **Synthèse**

- Lecture des recommandations et Communiqué final

La cérémonie d'ouverture a été l'occasion pour les différents partenaires de réitérer leur engagement dans le processus compte tenu de l'importance et du caractère fondamental de ce droit, pour la démocratie et les citoyens.

Monsieur Mouhamadou MBODJI a tout d'abord rappelé les principes sur la base desquels, le Forum civil a influencé l'introduction de certains points essentiels de renforcement de la citoyenneté dans la constitution du 22 janvier 2001 à savoir :

- La bonne gouvernance, transparence ;
- L'accès à l'information ;
- La déclaration de patrimoine.

Dans la mise en place d'un nouveau profil de gouvernance au Sénégal, la participation citoyenne, la démarche inclusive sont des facteurs essentiels.

À sa suite, Mme Fatou Jagne SENGHORE a rappelé les enjeux de l'accès à l'information et la nécessité d'aller très pratiquement vers l'adoption d'une loi consacrant ce droit. Elle a fait état du travail et des acquis d'ARTICLE 19 sur cette question.

Mr Doudou WADE a réitéré l'engagement du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) à adopter la loi tout en insistant sur les progrès enregistrés notamment en matière de bonne gouvernance et de transparence avec la création du Réseau des parlementaires pour la gouvernance et la lutte contre la corruption.

Monsieur le Ministre de la Communication Moustapha Guirassy du Gouvernement a pour sa part, félicité et encouragé les partenaires pour la poursuite du processus, tout en affirmant la position du Gouvernement en faveur d'une loi sur l'accès à l'information. Après une présentation sur le déroulement du processus étape par étape, faite par Madame Rouguiyatou THIAM du Forum Civil, les exposés ont tour à tour porté sur les enjeux, le cadre juridique, le rôle du Parlement, les standards internationaux et les efforts d'adoption en cours de législation dans la sous-région.

Exposés :

- Enjeux de l'accès à l'information au Sénégal: Matar Sall, Forum Civil
- État d'adoption des législations sur l'accès à l'information en Afrique: Fatou Jagne Senghore, ARTICLE 19.
- Le rôle du parlement dans la promotion de l'accès à l'information: Doudou Wade, Président de l'APNAC

Il en ressort l'importance capitale d'un système d'accès aux informations comme garantie essentielle et gage de démocratie.

Parmi ces valeurs essentielles, la liberté de la presse, la liberté d'expression, la liberté d'opinion, le droit du public à l'information ont été réaffirmés.

Ce droit d'accès, est le droit à être informé, il est une des libertés fondamentales de tout être humains.

Il a été présenté un cadre juridique standard pour l'adoption des lois en matière d'accès ainsi que les pièges et obstacles à éviter, à savoir :

- l'accès à l'information est un droit pour tous. Cet accès doit être la règle et la non divulgation l'exception : cela à tous les niveaux des organismes publics ;
- les requêtes à cet effet doivent être simples rapides et gratuites ;
- l'intérêt général prime sur le secret ;
- un organe indépendant doit garantir le droit d'accès ;
- la non-application de la loi,
- l'absence de recours administratifs,

Gage et mesure de performance des services publics, l'accès à l'information doit aussi être encadré par des restrictions limitativement fixées par la loi et qui ne restreignent pas le droit sauf, pour motif d'intérêt public légitime.

Ce droit ne doit pas être élitiste, mais ouvert à tous les citoyens quelqu'en soit la situation géographique et financière.

Les restrictions devront donc, être nécessaires et répondre à des impératifs d'intérêt général. La prise en compte des Conventions et textes internationaux, est souhaitée.

Il est aussi apparu essentiel, de définir quelques pistes et éléments pour une adoption rapide notamment :

- un niveau institutionnel adéquat de portage du projet ;
- une veille constante sur tout le processus ;
- la maîtrise des risques (fin de mandat des parlementaires n'est pas propice) ;
- un consensus avec le Gouvernement ;
- les mesures d'accompagnement notamment les décrets d'application à la suite de l'adoption de la loi ;
- éviter la politisation excessive du débat entre la majorité et l'opposition.

La question des archives a fait l'objet d'une attention particulière compte tenu de l'état de dispersion et de dégradation des documents détenus par l'administration.

La stratégie de communication du Gouvernement devait être mieux organisée et harmonisée pour l'accès aux sources et permettre ainsi d'éviter les rumeurs. Les médias, les journalistes ont un rôle capital à jouer à ce niveau.

- la nécessité d'un plaidoyer et d'une implication de tous les acteurs est indispensable au processus;
- la disponibilité des sources (accessibilité, aspects géographique et financière).

Les travaux d'atelier ont permis de faire le point sur les obstacles, les limites et les contraintes notamment :

- le faible niveau d'appropriation des enjeux de l'accès à l'information,
- une absence de forte volonté politique,
- une rétention et une culture du secret et de la non- transparence,
- une presse sensationnelle plus que qu'informative sur l'essentiel ;
- une détérioration des archives et des documents.

Il y a lieu d'affiner avec les différents partenaires notamment le Comité national pour l'accès à l'information: un plan de communication, de plaidoyer et de sensibilisation à travers des activités à grande audience.

Ce plaidoyer visera aussi les chefs religieux, les PTF (Partenaires techniques et financiers), les élus locaux.

La concertation sera poursuivie dans le cadre du Comité national déjà mis en place. La création d'un comité scientifique pour la relecture du pré-projet de loi.

Le Comité national sera élargi et se chargera du suivi et de veille sur le processus pour en garantir la fiabilité et la crédibilité. À cet égard, les TDR (termes de références) de ce comité seront rédigés.

Des recommandations ont été soumises :

- Un séminaire avec le secteur privé devra se tenir sous peu pour plus d'implication et une prise de conscience de la question par cette cible
- Finalisation du draft sous forme de projet de loi par le Comité scientifique au plus tard en fin juin 2011
- Création d'une cellule de suivi au niveau du Parlement (composée de députés et sénateurs)
- Une large campagne de sensibilisation et de plaidoyer dans les régions du Sénégal (juillet et décembre 2011)
- Une large diffusion dans les langues nationales
- Une évaluation régulière des progrès réalisés
- Une large vulgarisation sous le support médiatique de spots publicitaires, d'une diffusion sur internet par la création d'un site, création d'un numéro vert
- Réunion nationale de validation avec tous les partenaires (fin mai 2012)
- Dépôt du texte entre les mains du gouvernement (Ministre de la Communication avant juin 2012)